

*Charte de bonne conduite des adhérents
Du Club A.C.A*

Cher adhérent, Chère adhérente,

Nous vous souhaitons une bonne rentrée sportive au sein de votre club A.C.A.

Afin de vivre ensemble une très bonne saison 2018/2019 nous demandons à chaque membre de l'association de bien vouloir lire attentivement et de signer le présent document.

Tout manquement aux respects des consignes ci-dessous entraînera des sanctions qui peuvent aller de l'avertissement jusqu'à l'exclusion définitive.

Nous vous rappelons que **la Piscine** est mise gracieusement à la disposition du Club **par la commune d'Allauch**, afin que vous puissiez exercer votre activité sportive en toute sécurité.

Aussi nous exigeons de chacun le plus grand **respect des lieux, du matériel et des personnes** entraîneurs et adhérents.

A chaque fin de cours de vous demandons de bien vouloir **remettre le matériel à sa place** sous le contrôle de l'entraîneur.

Les vestiaires doivent être un lieu où l'on se change et où l'on se douche uniquement. **Et en aucun cas un lieu d'amusement où l'on crie et où l'on chahute.** Nous n'accepterons aucun écart de conduite de la part de nos membres. Nous vous rappelons que l'entraîneur ne peut en aucun cas surveiller les vestiaires, (il doit rester impérativement au bord du bassin pour la sécurité des nageurs). Il en va donc de la responsabilité individuelle de chacun. Les bénévoles du conseil d'administration se laissent la possibilité d'effectuer des visites de vérification tout au long de l'année.

Les entraîneurs, sont des professeurs diplômés d'Etat qui sont engagés par le club afin de vous transmettre au mieux leurs savoirs. Nous demandons le plus grand respect à leur égard en qualité de professionnels ils savent mieux que quiconque évaluer les capacités de chacun.

Ainsi ils sont seuls juges dans leurs activités respectives.

Ils sont engagés par nos soins pour donner les meilleures bases de la discipline qu'ils enseignent.

Nous exigeons de la part des parents des compétiteurs (natation et natation synchronisée) ainsi que des perfectionnement **de respecter leur travail.**

Nous vous rappelons que **l'accès du bassin est formellement interdit** aux accompagnants.

Les adhérents : Nous ne tolérerons aucun manquement de respect entre les adhérents du club adultes ou enfants.

Nous exigeons de tous nos membres une conduite exemplaire tant à l'intérieur qu'aux abords de la piscine.

Nous vous rappelons que le club est géré par une **équipe de bénévoles**, qui est là pour vous permettre de pratiquer votre activité sportive dans les meilleures conditions possible.

Ainsi nous considérons que nous n'avons en aucun cas à subir les conséquences de comportements négatifs qui pourraient nuire à l'image de l'association.

Signature adhérents

Signature parents enfant mineur